



**Contact de presse:**  
**Nathalie Bergeret** • Directeur communication  
T 02 545 56 75 • M 0495 58 17 03  
[nathalie.bergeret@ccw.be](mailto:nathalie.bergeret@ccw.be)

Communiqué de presse – 25 juillet 2017

## Le secteur de la construction salue les priorités du nouveau gouvernement wallon !

La construction est un opérateur économique régional de premier plan, avec ses 6% du PIB régional et ses 60.000 travailleurs salariés en Wallonie. En considérant la filière construction au sens large (incluant les producteurs de matériaux et d'équipements, les bureaux d'études, les services immobiliers, le traitement des déchets...), le poids du secteur atteint 12% du PIB régional et 120.000 emplois salariés.

Quoique non cité explicitement dans la nouvelle DPR, le secteur de la construction se retrouve néanmoins évoqué et soutenu à travers une série de priorités énoncées dans celle-ci. La CCW s'en réjouit et veillera particulièrement à la mise en œuvre de ces priorités auprès du nouveau gouvernement régional. Nous pensons particulièrement aux politiques suivantes :

- La création d'emplois, à travers notamment la poursuite du « plan infrastructures 2016-2019 », la lutte contre le dumping social (clauses sociales et environnementales), la transition environnementale et énergétique.
- L'amplification des déclinaisons du Plan Marshall, dans lequel la construction entend s'inscrire résolument, notamment pour réussir sa transition technologique (cfr le pôle de compétitivité Greenwin) et numérique (cfr le programme Construction 4.0 que la CCW entend développer) .
- Stimuler l'excellence des qualifications, notamment à travers le soutien à la formation en alternance, très appréciée par les entreprises de construction. Plusieurs métiers étant en pénurie dans le secteur, la CCW y apportera sa pleine collaboration. La CCW plaide notamment pour la mise en place d'une formation en alternance d'excellence, comme évoqué par le Roi, dans son récent discours du 21 juillet. Tous les profils doivent être concernés : les demandeurs d'emploi, les jeunes en obligation scolaire, les étudiants dans les études supérieures. Le modèle suisse « Trial », qui lie l'entreprise à 2 acteurs de l'enseignement et de la formation, testé en Wallonie, est une source d'inspiration.

La CCW se réjouit aussi du renforcement annoncé à l'accès et à la qualité du logement, notamment par une fiscalité immobilière plus incitative (droits d'enregistrement, précompte immobilier, droits de succession...), par la création de nouveaux logements privés et publics, et par l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements. La CCW soutient évidemment la création du Fonds pour l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables, domaines dans lesquels d'innombrables PME de construction sont actives. La création de quartiers nouveaux, le renforcement de l'assainissement des sols et de la reconversion des sites à réaménager, la poursuite de l'alliance patrimoine-emploi, contribueront également à soutenir l'activité du secteur.

*« La construction, c'est un secteur confronté à d'énormes défis, menacé par la concurrence internationale et la transition technologique. Pourtant, il garde un énorme potentiel, conclut Francis Carnoy. Pour ne pas interrompre la relance qui s'entame, un dialogue rapide avec le nouveau gouvernement wallon doit se mettre en place... »*

**Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:**

Francis Carnoy  
Directeur général CCW  
0476/47 57 56

*La Confédération Construction Wallonne assure, au niveau wallon, les missions générales de représentation et de défense des intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics. Spécialisée dans de nombreux domaines, elle offre à ses affiliés, aides et informations dans les matières régionalisées.*